

**PROTOCOLE DE MADRID**

**Formulaire type n° 5 : Décision finale concernant la situation de la marque –  
Déclaration d’octroi total ou partiel de la protection faisant suite à un refus provisoire  
(règle 18ter.2) du règlement d’exécution commun)**

I. Office qui envoie la déclaration :
<b>INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE</b> Direction de la Propriété Industrielle DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES Service de l’Examen 15 rue des Minimes CS 50001 F-92677 Courbevoie Cedex FRANCE ☎ : 01 56 65 83 25
II. Numéro de l’enregistrement international :
1 132 742
III. Nom du titulaire :
Birkenstock Sales GmbH

**Siège**

15 rue des Minimes - CS 50001  
92677 COURBEVOIE Cedex  
Téléphone : 0820 210 211  
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00  
[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) – [contact@inpi.fr](mailto:contact@inpi.fr)

Établissement public national  
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :

- Une protection totale est accordée pour tous les produits et services (règle 18ter.2i)) :
- Une protection partielle est accordée pour les produits et services ci-après (règle 18ter.2ii)) :

10 membres, yeux et dents artificiels

18 cuirs d'animaux, pelleteries

V. Non-revendication ou réserve :

*Veillez indiquer le ou les éléments de la marque pour lesquels la protection ne peut être accordée :*

*Veillez indiquer également, en cochant une des options ci-après, si la non-revendication ou la réserve s'applique :*

- à l'égard de tous les produits et services
- uniquement à l'égard des produits et services ci-après :

VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

**Pour le Directeur général de  
l'Institut National de la Propriété Industrielle**

Thomas PINTO

JURISTE



VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :

05-09-2019

[Fin du formulaire type n° 5]